

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
Andromeda Investissements SAS

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ APRIL



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables, de la société APRIL a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 9 juillet 2019, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société APRIL.

Le présent document incorpore par référence le document de référence d'APRIL pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2019 sous le numéro D.19-0266, tel que modifié par rectificatif déposé auprès de l'AMF le 28 mai 2019 sous le numéro D.19-0266-R01 (le « **Document de Référence** ») et complète la note établie par la société APRIL en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») visant les actions de la société APRIL initiée par la société Andromeda Investissements SAS et visée par l'AMF le 9 juillet 2019 sous le numéro 19-334, en application d'une décision de conformité en date du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet d'APRIL (www.groupe.april.fr/investisseurs/opa) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège social d'APRIL sis 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	3
2.	EVENEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE D'APRIL	3
2.1	Assemblée générale ordinaire annuelle	3
2.2	Principaux Communiqués de presse publiés par la société depuis la publication du document de référence	3
2.3	Calendrier des publications financières à venir	4
2.4	Gouvernance de la société.....	4
	2.4.1 Composition du Conseil d'administration	4
	2.4.2 Règlement intérieur du Conseil d'administration	4
	2.4.3 Composition des Comités	5
2.5	Rémunération du Directeur Général	5
2.6	Capital social et principaux actionnaires de la Société	6
	2.6.1 Composition du capital social	6
	2.6.2 Franchissement de seuils	6
	2.6.3 Modification du capital social	6
2.7	Acquisition par la Société de ses propres actions.....	7
2.8	Conventions réglementées.....	7
2.9	Facteurs de risques	8
2.10	Litiges	8
2.11	Investissements significatifs réalisés par la Société.	8
3.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ.....	9

1. **INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société APRIL (ci-après la « **Société** » ou « **APRIL** ») constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le Document de Référence (tel que modifié par le rectificatif déposé auprès de l'AMF le 28 mai 2019 sous le numéro D. 19-0266-R01), qu'il incorpore par référence.

Le rapport financier annuel et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurent dans le Document de Référence.

Le Document de Référence est disponible sur les sites Internet d'APRIL (www.groupe.april.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais au siège de la Société sis 114 boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les éléments significatifs du Document de Référence sont mis à jour par (i) les communiqués de presse publiés par la Société depuis sa publication et reproduits dans le présent document, (ii) les informations figurant dans la Note en Réponse et (iii) les informations figurant dans le présent document.

2. **EVENEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE D'APRIL**

2.1 **Assemblée générale ordinaire annuelle**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société s'est tenue le 25 avril 2019 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. Les documents et informations relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.groupe.april.fr) sous la rubrique « Assemblées Générales ».

2.2 **Principaux Communiqués de presse publiés par la société depuis la publication du document de référence**

Les principaux communiqués de presse diffusés depuis l'enregistrement du Document de Référence et jusqu'à la date du présent document sont reproduits en intégralité en **Annexe 1** (*Communiqués de presse et information financière depuis la diffusion du Document de Référence*) et disponibles sur le site Internet de la Société (www.groupe.april.fr) sous les rubriques « Communiqués de presse » et « Communiqués financiers ».

Ces communiqués de presse diffusés par la Société sont les suivants :

- 9 avril 2019 Attribution définitive d'actions APRIL à certains salariés et mandataires sociaux du groupe et augmentation de capital
- 15 avril 2019 APRIL : Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2019 le 24 avril 2019
- 24 avril 2019 APRIL : Chiffres d'affaires du 1^{er} trimestre 2019 en hausse de 7,7 % à 259,2 M€
- 13 juin 2019 APRIL : Transfert de la participation d'Evolem à CVC Fund VII

2.3 Calendrier des publications financières à venir

Les publications financières à venir de la Société figurent ci-après :

- 5 septembre 2019 Publication des résultats semestriels 2019
- 29 octobre 2019 Publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2019

2.4 Gouvernance de la société

2.4.1 Composition du Conseil d'administration

Le 13 juin 2019, préalablement à l'acquisition du contrôle de la Société par Andromeda Investissements, filiale indirecte de la société Financière Andromeda, société détenue à 100 % par des fonds gérés par une filiale indirecte de CVC Capital Partners SICAV-FIS SA (le « **Transfert du Bloc de Contrôle** »), le Conseil d'administration a notamment décidé de coopter des représentants d'Andromeda Investissements au Conseil d'administration de la Société en remplacement de certains administrateurs démissionnaires, afin de tenir compte de la nouvelle structure de l'actionnariat du groupe APRIL à la suite du Transfert du Bloc de Contrôle.

La cooptation des nouveaux administrateurs a été réalisée avec effet à compter de la réalisation définitive du Transfert du Bloc de Contrôle et sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce.

M. Didier Valet, a été désigné Président du Conseil d'administration suite à la démission de M. Bruno Rousset de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

À la date du présent document, compte tenu de la réalisation définitive du Transfert du Bloc de contrôle, le Conseil d'administration est composé comme suit :

Conseil d'administration	
- M. Didier Valet (Président)	- Mme Rachael Hughes*
- M. Nicolas Bonnard	- Mme Meritxell Maestre
- Mme Dominique Cartier	- M. Bruno Rousset
- M. Edouard Conques	- Mme Dominique Takizawa*
- Mme Dominique Druon ¹	- M. Jacques Tassi*
- Mme Muriel Fages ²	- M. Arron Wu
- M. Jean-Christophe Germani	

2.4.2 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, réuni le 13 juin 2019, a décidé de modifier le règlement intérieur du Conseil d'administration afin de :

- refléter dans ce document les décisions du Directeur Général devant faire l'objet de l'accord préalable du Conseil d'administration conformément aux limitations de pouvoirs décidées par le Conseil d'administration le 7 septembre 2017 ;

¹ *Administrateurs indépendants.

² Administratrice représentant les salariés.

- prévoir la possibilité pour le Conseil d'administration de nommer un Président d'Honneur ; et
- plus généralement, revoir et actualiser le règlement intérieur du Conseil.

Le règlement intérieur à jour de la décision du Conseil d'administration du 13 juin 2019 est disponible sur le site internet de la Société (www.groupe.april.fr) sous la rubrique « Gouvernance ».

Le Conseil réuni à la même date a également décidé de nommer M. Bruno Rousset en qualité de Président d'Honneur du Conseil d'administration.

2.4.3 Composition des Comités

Le Conseil d'administration, réuni le 13 juin 2019, a approuvé la nouvelle composition des comités spécialisés du Conseil d'administration, telle que présentée ci-dessous :

Comité d'investissement	
- M. Didier Valet (Président)	- Mme Meritxell Maestre
- M. Edouard Conques	- M. Jacques Tassi*
- M. Jean-Christophe Germani	- M. Arron Wu

Comité de développement durable	
- Mme Dominique Druon* (Présidente)	- Mme Meritxell Maestre
- M. Nicolas Bonnard	- M. Jacques Tassi*
- M. Edouard Conques	- M. Arron Wu
- Mme Rachael Hughes*	

Comité stratégique	
- M. Jacques Tassi* (Président)	- Mme Rachael Hughes*
- M. Edouard Conques	- Mme Meritxell Maestre
- Mme Dominique Druon*	- M. Didier Valet
- M. Jean-Christophe Germani	

Comité d'audit	
- Mme Dominique Takizawa* (Présidente)	- M. Arron Wu
- Mme Rachael Hughes	

2.5 Rémunération du Directeur Général

Conformément aux accords signés le 28 janvier dernier, le Conseil d'administration, réuni le 13 juin 2019, a décidé de porter la rémunération brute fixe annuelle du Directeur Général, M. Emmanuel Morandini, à 350.000 euros (payable en 12 mois) et arrêté les objectifs de sa rémunération variable annuelle brute (d'un maximum de 350.000 euros) basés sur des critères qualitatifs (business, transformation, organisation) et quantitatifs du Groupe (incluant notamment le chiffre d'affaires, la marge brute et le résultat opérationnel courant).

Ces décisions s'inscrivent dans les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général de la Société telle qu'approuvée par l'assemblée générale du 25 avril 2019.

2.6 Capital social et principaux actionnaires de la Société

2.6.1 Composition du capital social

À la date des présentes, le capital social de la Société s'élève à 16.416.584,40 euros divisé en 41.041.461 actions ordinaires de 0,40 euro de valeur nominale, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Il est rappelé que :

- le 13 juin 2019, Andromeda Investissement a acquis 26.639.922 actions de la Société, directement et par voie d'apport, représentant 64,91 % du capital social de la Société, au prix unitaire de 21,60 euros, dans le cadre du Transfert du Bloc de Contrôle ; et
- entre le 14 juin 2019, date de dépôt du projet d'Offre, et la date des présentes, Andromeda Investissements a acquis 4.242.043 actions de la Société représentant 10,34 % du capital social de la Société, à un prix unitaire égal au prix de l'Offre (soit 21,60 euros), conformément aux dispositions de l'article 231-38, IV. du règlement général de l'AMF.

Il résulte de ce qui précède qu'à la date des présentes, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'Actions détenues	% d'Actions détenues	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Andromeda Investissements SAS	30.881.965	75,25 %	30.881.965	75,11 %
Auto-Détention	105.694	0,26 %	-	-
SOUS-TOTAL INITIATEUR	30.987.659	75,50 %	30.881.965	75,11 %
Salariés (FCPE)	78.868	0,19 %	78.868	0,19 %
Bénéficiaires Actions Gratuites	398.448	0,97 %	398.448	0,97 %
Public	9.576.486	23,33 %	9.650.596	23,47 %
TOTAL	41.041.461	100 %	41.115.571³	100 %

2.6.2 Franchissement de seuils

Les franchissements de seuils déclarés à la Société entre le 1^{er} janvier 2019 et la date de la Note en Réponse sont décrits au paragraphe 7.3 de la Note en Réponse.

2.6.3 Modification du capital social

Le 1^{er} avril 2019, le capital social de la Société a été augmenté par voie d'émission de 137.356 actions nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale, représentant un montant total de 54.942,40 euros, par incorporation de réserves. Cette augmentation de capital résulte

³ Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du RGAMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

de l'attribution définitive d'actions gratuites aux salariés, collaborateurs et dirigeants du groupe APRIL.

Aucune autre modification n'a été portée au montant du capital social et au nombre d'actions composant le capital de la Société depuis le 1^{er} janvier 2019.

2.7 Acquisition par la Société de ses propres actions

Aux termes de la vingtième résolution de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2019, le Conseil d'administration a été autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société dans les conditions suivantes :

	Date de l'AG	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation effective de ces délégations/autorisations	Montant résiduel au 6 mars 2019
Programme de rachat d'Actions	25 avril 2019 (20 ^e résolution)	24 octobre 2020	5 % du nombre d'actions composant le capital social	Néant	5 % du nombre d'actions composant le capital social

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à la date des présentes, aucune opération d'achat ni de vente n'a été réalisée au titre du programme de rachat d'actions, à l'exception de 21 actions acquises et 71 actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas avant la suspension du contrat le 31 décembre 2018, pour un montant total de 876,49 euros.

Le 1^{er} avril 2019, 261.147 actions auto-détenues, initialement affectées à un objectif de « croissance externe », ont été réaffectées par la Société à un objectif de « couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés » puis définitivement attribuées aux bénéficiaires d'actions gratuites.

À la suite de cette attribution et à la date des présentes, la Société détient, de manière directe et indirecte, 105.694 actions représentant 0,26 % du capital de la société, répartis par objectif de la façon suivante :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité⁴ : 39.821 actions ;
- opérations de croissance externe : 65.873 actions ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : *néant* ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : *néant* ;
- annulation : *néant*.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 13 juin 2019, a décidé à l'unanimité de ne pas apporter à l'Offre les 105.694 actions auto-détenues par la Société.

2.8 Conventions réglementées

Un avenant de résolution à la convention de prestations de service conclu entre APRIL et Evolem le 28 avril 2016, avec effet au 1^{er} mai 2016, a été autorisé par le Conseil d'administration le 13 juin 2019 et conclu le même jour.

En vertu de la convention de prestations de service visée ci-dessus, EVOLEM fournissait des informations et des conseils à la Société pour la réalisation d'opérations

⁴ Ce contrat de liquidité, conclu entre la Société et Exane BNP Paribas, a été suspendu le 31 décembre 2018.

d'investissement et de désinvestissement et un accompagnement éventuel à l'évaluation de cibles d'investissement. En contrepartie de ces prestations, Evolem percevait de la Société une rémunération forfaitaire mensuelle de 5.000 euros HT. Conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, cette convention avait été autorisée préalablement par le Conseil d'administration du 28 avril 2016 et approuvée par l'assemblée générale du 4 mai 2017.

2.9 Facteurs de risques

Les facteurs de risques relatifs à APRIL sont décrits au paragraphe 2.5 du Document de Référence.

Depuis la publication du Document de Référence, la Société n'a identifié aucun nouveau facteur de risques.

2.10 Litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, ni aucun autre litige à la date des présentes, susceptible d'avoir et/ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité, le résultat ou la rentabilité de la Société ou du groupe APRIL, à l'exception des litiges pour lesquels des provisions ont été préalablement effectués et sont explicitées à la note 6.10 de l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 5 du Document de Référence).

Il est rappelé qu'APRIL a reçu une proposition de rectification fiscale concernant sa filiale Axeria Re, implantée à Malte. Une provision d'un montant de 15 millions d'euros a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2018 au titre de ce risque et des discussions sont en cours avec l'administration fiscale en vue d'une éventuelle transaction.

2.11 Investissements significatifs réalisés par la Société.

Le groupe APRIL ne prévoit pas d'investissements significatifs pour lesquels le Conseil d'administration aurait déjà pris des engagements fermes, autres que ceux décrits dans le Document de Référence.

3. **ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ**

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 9 juillet 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) dans le cadre de l'offre publique simplifiée initiée par Andromeda Investissements SAS et visant les actions de la société APRIL.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Emmanuel Morandini

Directeur Général d'APRIL

ANNEXE 1
Communiqués de presse

Attribution définitive d'actions APRIL à certains salariés et mandataires sociaux du groupe et augmentation de capital

Le 28 octobre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration d'APRIL à procéder à l'attribution gratuite d'actions pour une durée de 38 mois. Dans le cadre de l'acquisition définitive de ces actions, le groupe annonce avoir réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 54 938,40 € par voie d'émission de 137 346 actions nouvelles supplémentaires de 0,40 € de valeur nominale chacune.

RAPPEL DU PLAN 2016

Lors de sa séance du 28 avril 2016 et dans le cadre de l'autorisation donnée le 28 octobre 2015 par l'Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'administration a décidé une attribution gratuite d'actions au bénéfice des collaborateurs, directeurs et dirigeants du groupe (le « Plan 2016 »).

Les principales caractéristiques du Plan 2016 étaient les suivantes :

- › nombre total d'actions gratuites attribuées : 470 850 ;
- › période d'acquisition jusqu'au 1^{er} avril 2019 ;
- › pas de période de conservation.

Les actions gratuites ont ainsi été attribuées comme suit :

- › 108 350 actions gratuites au profit des collaborateurs du groupe ;
- › 162 500 actions gratuites au profit du collectif de directeurs et de dirigeants des sociétés liées (périmètre groupe) ;
- › 200 000 actions gratuites au profit d'Emmanuel Morandini, alors Directeur général délégué (salarié non-mandataire à la date du Conseil).

Trois catégories d'actions ont été proposées :

- › actions gratuites A avec une condition de présence et sans condition de performance ;
- › actions gratuites B avec une condition de présence et des conditions de performance, sans seuil de déclenchement ;
- › actions gratuites C avec une condition de présence et des conditions de performance, avec seuil de déclenchement.

RAPPEL DU PLAN 2018

Dans le cadre de l'autorisation donnée le 28 octobre 2015 par l'Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 7 mars 2018, une seconde attribution gratuite d'actions (le « Plan 2018 »).

Les principales caractéristiques du Plan 2018 étaient les suivantes :

- › nombre total d'actions gratuites attribuées : 211 300 ;
- › période d'acquisition jusqu'au 1^{er} avril 2019 ;
- › période de conservation à l'issue de la période d'acquisition et jusqu'au 7 mars 2020.

Les actions gratuites ont ainsi été attribuées comme suit :

- › 21 300 actions aux collaborateurs du groupe dans un périmètre France et DOM-TOM ;
- › 190 000 actions à certains dirigeants et mandataires sociaux, dont 115 000 au profit d'un collectif de directeurs et dirigeants des sociétés liées (périmètre groupe), et 75 000 au profit d'Emmanuel Morandini, Directeur général.

Deux catégories d'actions ont été proposées :

- › actions gratuites A avec une condition de présence et sans condition de performance ;
- › actions gratuites C avec une condition de présence et des conditions de performance, avec seuil de déclenchement.

ATTRIBUTIONS DEFINITIVES

Au titre du Plan 2016, 242 778 actions¹ ont été définitivement acquises le 1^{er} avril 2019, sans période de conservation, compte tenu (i) d'une part du respect de la condition de présence et (ii) d'autre part, pour les actions B et C, du niveau d'atteinte des conditions de performance.

Au titre du Plan 2018, 155 729 actions¹ ont été définitivement acquises le 1^{er} avril 2019, avec une période de conservation jusqu'au 7 mars 2020, compte tenu (i) d'une part du respect de la condition de présence et (ii) d'autre part, pour les actions C, du niveau d'atteinte des conditions de performance.

Les 398 507 actions¹ définitivement acquises proviennent :

- › des actions auto-détenues à hauteur de 261 151 actions. A ce titre, il est précisé que 261 151 actions auto-détenues, initialement affectées à l'objectif de « croissance externe », ont été préalablement réaffectées par APRIL à l'objectif de « couverture des plans d'attribution gratuite d'actions » ; et
- › d'une augmentation de capital par voie d'émission de 137 356 actions nouvelles de 0,40 €

¹ Ce nombre, qui diffère de celui indiqué au sein du document de référence 2018 d'APRIL, prévaut sur ce dernier et tient lieu de rectificatif.

de valeur nominale chacune, représentant un montant total de 54 942,40 €, par incorporation de réserves. Ces actions nouvelles ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris.

CONSERVATION D' ACTIONS PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, que les dirigeants mandataires des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ayant leur siège social sur le territoire français, bénéficiaires de ces attributions, doivent conserver au nominatif 10 % des actions A et C qui leur ont été attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2016 et/ou du Plan 2018, jusqu'à la cessation de leurs fonctions de dirigeant mandataire social.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- › Assemblée générale des actionnaires : 25 avril 2019 à Lyon
- › Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019 : 30 avril 2019, après clôture des marchés
- › Publication des résultats semestriels 2019 : 5 septembre 2019, après clôture des marchés

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2018 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos d'APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

APRIL : Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2019 le 24 avril 2019

Le groupe APRIL annonce que la publication de son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2019 aura lieu le mercredi 24 avril 2019, après clôture des marchés. Une conférence téléphonique dédiée aux analystes financiers, investisseurs et journalistes aura lieu le soir de la publication à 18h00 avec Emmanuel Maillet, Directeur général adjoint du groupe.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- › Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019 : 24 avril 2019, après clôture des marchés
- › Assemblée générale des actionnaires : 25 avril 2019 à Lyon
- › Publication des résultats semestriels 2019 : 5 septembre 2019, après clôture des marchés

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Samantha Druon : +33 (0)7 64 01 74 35 – samantha.druon@insign.fr

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2018 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos d'APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

APRIL : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019 en hausse de 7,7 % à 259,2 M€

- › Croissance du chiffre d'affaires en proforma¹ de 4,7 %
- › Commissions de courtage en hausse de 12,5 % à 142,0 M€, portées par les opérations de croissance externe et la croissance des activités des deux branches

Au terme du premier trimestre 2019, le groupe APRIL a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 259,2 M€, en croissance de 7,7 % en publié par rapport aux trois premiers mois de l'année 2018. A la suite de cette annonce, Emmanuel Morandini, Directeur général d'APRIL, a déclaré :

« Le premier trimestre de l'année 2019 s'inscrit dans la continuité du travail opéré par le groupe pour développer son cœur d'activité. Cela se traduit par une croissance organique soutenue des activités de courtage grossiste, à la fois en Santé-Prévoyance et en Dommage, ainsi que par la bonne contribution des sociétés acquises en 2018 : Benecaid, qui donne une dimension internationale à notre expertise en santé collective au Canada, et La Centrale de Financement, qui étend notre présence sur la chaîne de valeur du prêt immobilier. »

Parallèlement, nous continuons le travail de recentrage autour de nos cinq marchés clés, qui sont la santé et la prévoyance du particulier, des professionnels et des TPE, l'assurance emprunteur, la santé internationale et les niches dommage. Nous continuons également d'évoluer vers un modèle plus ouvert et multimarques, comme en témoigne l'intégration des offres Axa Partners et Generali au sein de notre gamme d'assurance de prêt, qui nous permettent d'élargir encore plus notre panel de solutions et de répondre aux besoins de tous nos clients. »

¹ PF ou proforma : chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants. Il tient compte des éventuelles acquisitions, cessions ou changements de méthode de consolidation, ainsi que de la variation du taux de change, calculée sur la base des comptes n-1 convertis au taux de change de l'année en cours.

Groupe (IFRS - en M€)	2019	2018	Variation	Variation PF
Chiffre d'affaires consolidé	259,2	240,6	+ 7,7 %	+ 4,7 %
<i>Commissions et honoraires de courtage</i>	142,0	126,2	+ 12,5 %	+ 6,6 %
<i>Primes d'assurance</i>	117,2	114,5	+ 2,4 %	+ 2,4 %

En publié, les commissions de courtage sont en croissance de 12,5 % par rapport au premier trimestre 2018. Cette progression résulte d'une hausse de 15,7 % de la branche Santé-Prévoyance, qui bénéficie à la fois du développement des activités de courtage et des acquisitions effectuées en 2018, ainsi que d'une croissance de 6,3 % des commissions de la branche Dommage.

Les primes d'assurance affichent une hausse de 2,4 %, qui correspond à une croissance de la branche Santé-Prévoyance (+ 3,8 %) et à une stabilité de la branche Dommage (+ 0,4 %).

PASSAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ AU CHIFFRE D'AFFAIRES PROFORMA

Détail de l'évolution du chiffre d'affaires de 2018 à 2019 - en M€

Chiffre d'affaires consolidé au 31/03/2018	240,6
Impact des effets de change	+ 0,0
Acquisitions	+ 7,9
Déconsolidations	- 0,9
Chiffre d'affaires proforma au 31/03/2018	247,6
Croissance des commissions et honoraires de courtage	+ 8,8
Croissance des primes d'assurance	+ 2,8
Chiffre d'affaires consolidé au 31/03/2019	259,2

Sur la période, les effets de la variation des taux de change sont neutres.

Le passage au chiffre d'affaires proforma élimine les variations nettes de périmètre, qui représentent + 6,9 M€ à fin mars 2019. Celles-ci correspondent principalement à l'intégration de Benecaid au Canada (avril 2018) et de La Centrale de Financement en France (septembre 2018), comptabilisées au sein de la branche Santé-Prévoyance, ainsi qu'à la sortie des activités en Roumanie et en Turquie (décembre 2018), auparavant intégrées à la branche Dommage.

CHIFFRE D'AFFAIRES PROFORMA PAR BRANCHE

IFRS - en M€	2019	2018	Variation	2018 PF	Variation PF
Santé-Prévoyance	162,6	147,3	+ 10,4 %	155,1	+ 4,8 %
<i>Commissions et honoraires</i>	93,8	81,1	+ 15,7 %	88,9	+ 5,5 %
<i>Primes d'assurance</i>	68,8	66,2	+ 3,8 %	66,2	+ 3,8 %
Dommage	97,1	94,0	+ 3,2 %	93,1	+ 4,2 %
<i>Commissions et honoraires</i>	48,4	45,5	+ 6,3 %	44,7	+ 8,4 %
<i>Primes d'assurance</i>	48,7	48,5	+ 0,4 %	48,5	+ 0,4 %
Eliminations interbranches	- 0,4	- 0,6	+ 33,2 %	- 0,6	+ 33,2 %
Chiffre d'affaires consolidé	259,2	240,6	+ 7,7 %	247,6	+ 4,7 %

Les évolutions par nature de revenus du chiffre d'affaires proforma s'analysent comme suit :

- › Les commissions de courtage en Santé-Prévoyance s'établissent à 93,8 M€, en hausse de 5,5 % par rapport au 31 mars 2018. La croissance est portée par les activités de santé et prévoyance destinées aux professionnels et ainsi que par les activités de santé internationale, notamment en France et en Asie.
- › La hausse des commissions en Dommage (+ 8,4 % à 48,4 M€) est portée par le bon développement des activités de courtage grossiste, particulièrement en auto, en deux roues et sur la gamme destinée aux professionnels, et intègre la baisse des activités d'assurance de biens au Canada.
- › Les primes d'assurance en Santé-Prévoyance enregistrent une hausse de 3,8 % à 68,8 M€, portée essentiellement par la croissance nette des portefeuilles en santé et prévoyance individuelle des seniors et TNS.
- › La stabilité des primes d'assurance de la branche Dommage (+ 0,4 % à 48,7 M€) résulte d'un ralentissement des activités affinitaires et d'une progression des activités d'assurance voyage.

PERSPECTIVES

Au terme des trois premiers mois de l'exercice 2019, la performance globale des activités est en ligne avec les prévisions du groupe. En conséquence, la perspective de hausse du résultat opérationnel courant comprise entre 4 et 7 % par rapport à l'année 2018 est inchangée.

Ces informations seront commentées plus amplement lors d'une conférence téléphonique dédiée aux analystes financiers, investisseurs et journalistes, qui aura lieu ce soir à 18h00, avec Emmanuel Maillet, Directeur général adjoint du groupe APRIL.

Numéros d'appel :

- › France : +33 (0)1 76 70 07 94
- › Suisse : +41 (0) 31 580 00 59
- › Royaume-Uni : +44 (0)844 5718 892

Merci de vous connecter quelques minutes avant cette conférence afin de vous enregistrer et de donner le numéro de référence suivant : 5095 305.

ANNEXE

- › Chiffre d'affaires par trimestre

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- › Assemblée générale des actionnaires : 25 avril 2019 à Lyon
- › Publication des résultats semestriels 2019 : 5 septembre 2019, après clôture des marchés
- › Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2019 : 29 octobre 2019, après clôture des marchés

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Samantha Druon : +33 (0)7 64 01 74 35 – samantha.druon@insign.fr

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2018 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos d'APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

ANNEXE : CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

<i>IFRS - en M€</i>	2019	2018	Variation	2018 PF	Variation PF
1^{er} trimestre	259,2	240,6	+ 7,7 %	247,6	+ 4,7 %
2^{ème} trimestre	-	251,4	-	-	-
3^{ème} trimestre	-	256,8	-	-	-
4^{ème} trimestre	-	248,4	-	-	-
Total	-	997,2	-	-	-

APRIL : Transfert de la participation d'Evolem à CVC Fund VII

A la suite de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires en France et à l'étranger, Evolem a transféré aujourd'hui sa participation majoritaire au sein d'APRIL à Andromeda Investissements, une société de reprise indirectement détenue par des fonds gérés par CVC Capital Partners et dans laquelle Evolem et le management d'APRIL détiendront une part minoritaire.

Conformément à l'accord conclu le 28 janvier 2019 entre Evolem et Andromeda Investissements, le prix d'acquisition a été fixé à 21,60 € par action, suite à deux ajustements à la baisse :

- › La déduction du dividende distribué au titre de l'exercice 2018 pour 0,17 € par action,
- › La déduction de la meilleure estimation, au jour du transfert, du coût susceptible d'être supporté par APRIL en relation avec la proposition de rectification de l'administration fiscale française, à savoir 0,23 € par action correspondant au montant de la dernière proposition de transaction fiscale soumise à l'autorité gouvernementale compétente en matière d'impôts (après application d'une franchise de 10 M€). Pour rappel, cette proposition de rectification de l'administration fiscale française fait suite à des investigations portant sur la territorialité de l'activité de réassurance de la filiale d'APRIL Axeria Re, implantée à Malte, et a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 24 décembre 2018.

A la suite de cette opération, Andromeda Investissements détient 64,91 % du capital et 64,79 % des droits de vote d'APRIL.

Conformément à la réglementation applicable, Andromeda Investissements déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») sur le solde du capital social d'APRIL (l'« OPAS ») à un prix par action identique à celui versé à Evolem, soit 21,60 € par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'examen et au visa de l'AMF. Andromeda Investissements a l'intention de demander à l'Autorité des Marchés Financiers la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de l'OPAS si les conditions sont remplies (le « Retrait Obligatoire »).

Le prix de 21,60 € par action extériorise une prime de 25,9 % sur le cours de clôture d'APRIL la veille de l'annonce de l'opération (le 28 décembre 2018), et de 73,5 % par rapport au dernier cours de clôture non affecté (avant la publication du communiqué de presse d'APRIL du 23 octobre 2018 annonçant l'analyse par Evolem des différentes options stratégiques concernant sa participation majoritaire au capital d'APRIL).

Conformément à la réglementation applicable, le Conseil d'administration d'APRIL avait désigné, lors de sa réunion du 28 décembre 2018, le cabinet Associés en Finance en qualité d'expert indépendant chargé d'évaluer le caractère équitable des conditions financières de l'OPAS. Dans son rapport, qui sera reproduit dans le projet de note en réponse d'APRIL, le cabinet Associés en Finance a conclu au caractère équitable des conditions financières de l'OPAS pour les actionnaires minoritaires d'APRIL, y compris dans le cadre du Retrait Obligatoire.

Le Conseil d'administration d'APRIL réuni le 13 juin 2019 a considéré, sur la base des éléments qui lui ont été soumis et notamment du rapport de l'expert indépendant et des conclusions du comité des indépendants, que l'OPAS est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et en conséquence a émis un avis favorable sur le projet d'OPAS recommandant, à l'unanimité de ses membres, aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'OPAS.

La réalisation de l'OPAS devrait intervenir au cours du second semestre 2019.

La composition du Conseil d'administration d'APRIL a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle composition de l'actionnariat. Ainsi, aux côtés des administrateurs en fonction (Bruno Rousset, Muriel Fages représentant les salariés, ainsi que Dominique Druon, Rachael Hughes, Dominique Takizawa et Jacques Tassi en tant qu'administrateurs indépendants) ont été cooptés Edouard Conques, Nicolas Bonnard, Jean-Christophe Germani, Meritxell Maestre, Didier Valet, Dominique Cartier et Arron Wu en qualité d'administrateurs, sous réserve de leur ratification par la prochaine assemblée générale d'APRIL. Didier Valet a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration et Bruno Rousset a été nommé en qualité de Président d'Honneur du Conseil. Conformément aux accords signés le 28 janvier dernier, le Conseil d'administration ainsi recomposé a porté la rémunération brute fixe annuelle du Directeur général, Emmanuel Morandini, à 350 000 € (payable en 12 mois) et arrêté les objectifs de sa rémunération variable annuelle brute (d'un maximum de 350 000 €) basés sur des critères qualitatifs (business, transformation, organisation) et quantitatifs du groupe (incluant notamment le chiffre d'affaires, la marge brute et le résultat opérationnel courant).

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- › Publication des résultats semestriels 2019 : 5 septembre 2019, après clôture des marchés
- › Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2019 : 29 octobre 2019, après clôture des marchés

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Maya Raimbaud-Cayon : +33 (0)4 26 10 13 10 / +33 (0)6 26 56 64 70 – maya.raimbaud@april.com

Mélanie Sutter : +33 (0)4 72 36 49 33 / +33 (0)6 43 54 66 67 – melanie.sutter@april.com

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2018 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos d'APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

À propos de CVC Capital Partners

CVC est un acteur majeur de l'investissement private equity. Fondé en 1981, CVC a un réseau de 24 bureaux et environ 450 salariés répartis en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Les fonds sous gestion de CVC s'élèvent à ce jour à 116 milliards de dollars et les actifs sous gestion à 69 milliards de dollars. Les fonds gérés par CVC sont investis dans 72 sociétés, employant plus de 200.000 collaborateurs répartis dans le monde. Le chiffre d'affaires annuel agrégé de ces participations s'élève à plus de 150 milliards de dollars. Plus d'information disponible sur le site cvc.com.

A propos d'EVOLEM

EVOLEM est un Holding Industriel familial créé et détenu à 100% par un entrepreneur : Bruno ROUSSET. Son approche entrepreneuriale de l'investissement repose sur une vision stratégique à long terme, partagée avec le management, sans aucun horizon de sortie, en vue d'accompagner le développement de groupes sectoriels référents sur leur secteur. Dans le cadre d'opérations majoritaires, l'équipe d'EVOLEM accompagne des sociétés réalisant entre 10 et 80 M€ de Chiffre d'Affaires et opérant sur des marchés de niche en consolidation, avec pour objectif de leur permettre de passer du statut de PME à des Entreprises de Taille Intermédiaire (>100-150M€ de CA) ayant évolué tant par croissance organique, que par croissance externe et présentant un rayonnement international. Fort de plus de 35 opérations de croissance externe, EVOLEM dispose ainsi d'une solide expérience dans la réalisation d'opérations de build-up pour ses pôles, à la fois dans l'identification de cibles potentielles, leur approche, la négociation et la réalisation des opérations. Plus d'information sur : <https://www.evolem.com>